



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 10 juin 2026
Date d'affichage/publication : le 10 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 31
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de membres présents : 28
Absent : 1

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Sébastien ROUX, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KUGLER-HELLIN, Monsieur René GEVAERT, Monsieur Jean-Noël RYS, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Técla MENAGER, Monsieur Thibault THERBY

Absent : Monsieur Nicolas LEDRUE

Démissionnaires : Monsieur Franck DUTILLEUL, Madame Marie-Hélène DELFORGE, Monsieur Laurent BERTELOOT, Madame Estelle PLUQUET née CHEVALON, Monsieur Pascal DELOFFRE, Madame Silvana MICUCCI née DENNIN, Monsieur Nicolas REMY, Madame Micheline VERGAERT, Madame Sandrine CRYSPIN, Monsieur Francis GLAIZAL, Madame Dominique DELOFFRE, Madame Léa NAERHUYSEN, Monsieur Sébastien FEUTRY, Madame Valérie MAHON née COOL, Monsieur Patrice LESAFFRE, Madame Brigitte DUTILLEUL, Monsieur Alexandre DUQUESNE, Madame Ouarda DRICI, Monsieur Francis LANDREZ, Madame Nathalie RICHTER, Monsieur Daniel LANDRE, Madame Dominique TAGON, Monsieur Philippe NYS, Madame Véronique TIBONNIER, Monsieur Éric VAILLERANT, Madame Noëlle DUBOIS.

Secrétaire de séance : Madame Sandra KUGLER-HELLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



FINANCES

Admission en irrécouvrabilité (7.10)

RAPPORT DU MAIRE

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable visant à effacer des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec du recouvrement malgré les actions menées par le comptable public.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable public et proposée au vote de l'assemblée délibérante. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur redeviendrait solvable.

SURENDETTEMENT, DECISION EFFACEMENT DE DETTE

Titre 393 du 02/09/2024	32,85 €
Titre 795 du 27/12/2024	47,75 €
Titre 150 du 14/03/2025	32,45 €
Titre 332 du 12/05/2025	27,20 €
Titre 608 du 09/07/2025	20,10 €

BORNICHE Deborah

Titre 781 du 11/10/2021	18,50 €
-------------------------	---------

MAYEUX Elisa (certificat irrécouvrabilité)

TOTAL SURENDETTEMENT 178,85 €

INSUFFISANCE ACTIF SUR RJ-LJ

Titre 962 du 15/12/2021	1 252,50 €
Titre 984 du 06/01/2023	1 252,50 €

Happy Cash Secondemain

RAR INFÉRIEUR SEUIL POURSUITE

Titre 73 du 21/02/2025	0,05 €
------------------------	--------

ZAJDA Belinda

TOTAL INSUFFISANCE ACTIF/RAR 2 505,05 €

Il est donc proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d'admettre les titres de recette ci-dessus en irrécouvrabilité.

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
Par 8 voix pour, 1 voix contre, 20 abstentions et 1 non-votant.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



La secrétaire de séance
Sandra KUGLER-HELLIN

